



Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec

Novembre 2024

Bonjour,

Votre organisation est sollicitée pour participer à l'*Étude sur les honoraires des firmes d'architecture et d'ingénierie au Québec* que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) mène pour le compte du Secrétariat du Conseil du trésor. L'objectif de l'étude est de collecter des données sur les honoraires facturés pour des services d'architecture et d'ingénierie liés à des travaux de construction au Québec. Les informations recueillies permettront de produire des fourchettes de taux horaires qui sont représentatifs de ce qui est facturé sur le marché du travail pour des travaux de génie et d'architecture liés à des travaux de construction.

Compte tenu de l'importance des résultats de l'étude, la participation de votre organisation est **obligatoire**, et ce, conformément à la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011)*.

Pour participer, vous devez remplir le questionnaire en ligne d'ici **deux semaines** en suivant les instructions mentionnées dans le courriel que vous avez reçu.

Si vous souhaitez en savoir plus sur cette étude ou obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec l'ISQ. Vous trouverez également d'autres informations sur notre site Web statistique.quebec.ca.

Vous pouvez répondre en toute confiance : la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* vous garantit que vos réponses seront gardées **confidentielles** et ne serviront qu'à des fins statistiques.

Je vous remercie de votre collaboration. Vous contribuez ainsi à la production d'informations statistiques québécoises de qualité.

Le statisticien en chef,

Simon Bergeron

* Cette loi prévoit que toute personne est tenue de répondre à une demande de renseignements à caractère obligatoire de l'Institut de la statistique du Québec et de lui transmettre les renseignements dans le délai et selon la forme qu'il prescrit.